EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 12 16-05- FONCIER - Convention de partenariat avec la CCVL pendant les travaux de rénovation de la gendarmerie

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 07/12/2024
En exercice :	**33**	
Présents :	**25**	Affichage de la convocation : 10/12/2024
Pouvoirs :	**6**	
Votants :	**31**	Affichage du compte rendu : 18/12/2024

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Brigitte REGIS- MOREAU.

Absents ayant remis pouvoir :

Mme Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET
Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ
Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Olivier DEROZARD
M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD
M Roland BADOIL donne pouvoir à Sylvère MATHIEU
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR

Absents ou excusés :

Mme Chantal BERTHILLON
M Sylvain BARCET

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

La CCVL projette de réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de la gendarmerie située à Vaugneray.

Ces travaux, qui débuteront en février 2025 pour une durée prévisionnelle de 19 mois, nécessitent le déménagement de la brigade ainsi que le déménagement des gendarmes de leurs logements en rotation.

Pendant la durée des travaux, la commune de Vaugneray met à disposition 2 bâtis permettant l'accueil de la brigade et le relogement des gendarmes pendant la durée des travaux.

La CCVL percevant les loyers versés par la DRFIP pendant la durée des travaux, une fraction de ceux-ci correspondant aux surfaces concernées seront reversés à la commune.

Le montant total de cette mise à disposition est 40 218, 61 € pour une durée de 19 mois.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention de partenariat entre la CCVL et la commune,
Vu la convention de veille et de stratégie foncière 69C076 avec EPORA et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) du 16 novembre 2021, notamment l'article 5.4 de l'annexe 1 prévoyant la possibilité de convention de transfert de gestion des biens portés par l'EPORA (bien sis 7, rue des Fontanières),

Accusé de réception en préfecture
069-200047785-20241216-2024121605_05-DE
Reçu le 19/12/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE les modalités administratives et financières définies dans la convention de partenariat entre la commune et la CCVL ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT QUE les recettes seront imputées au budget principal.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
19.12.2024
et de la publication en mairie le
19.12.2024
Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

MAIRIE DE VAUGNERAY
69 (Rhône)

Accusé de réception en préfecture
069-200047785-20241216-2024121605_05-DE
Reçu le 19/12/2024